

# DOSSIER TECHNIQUE

\*\*\*

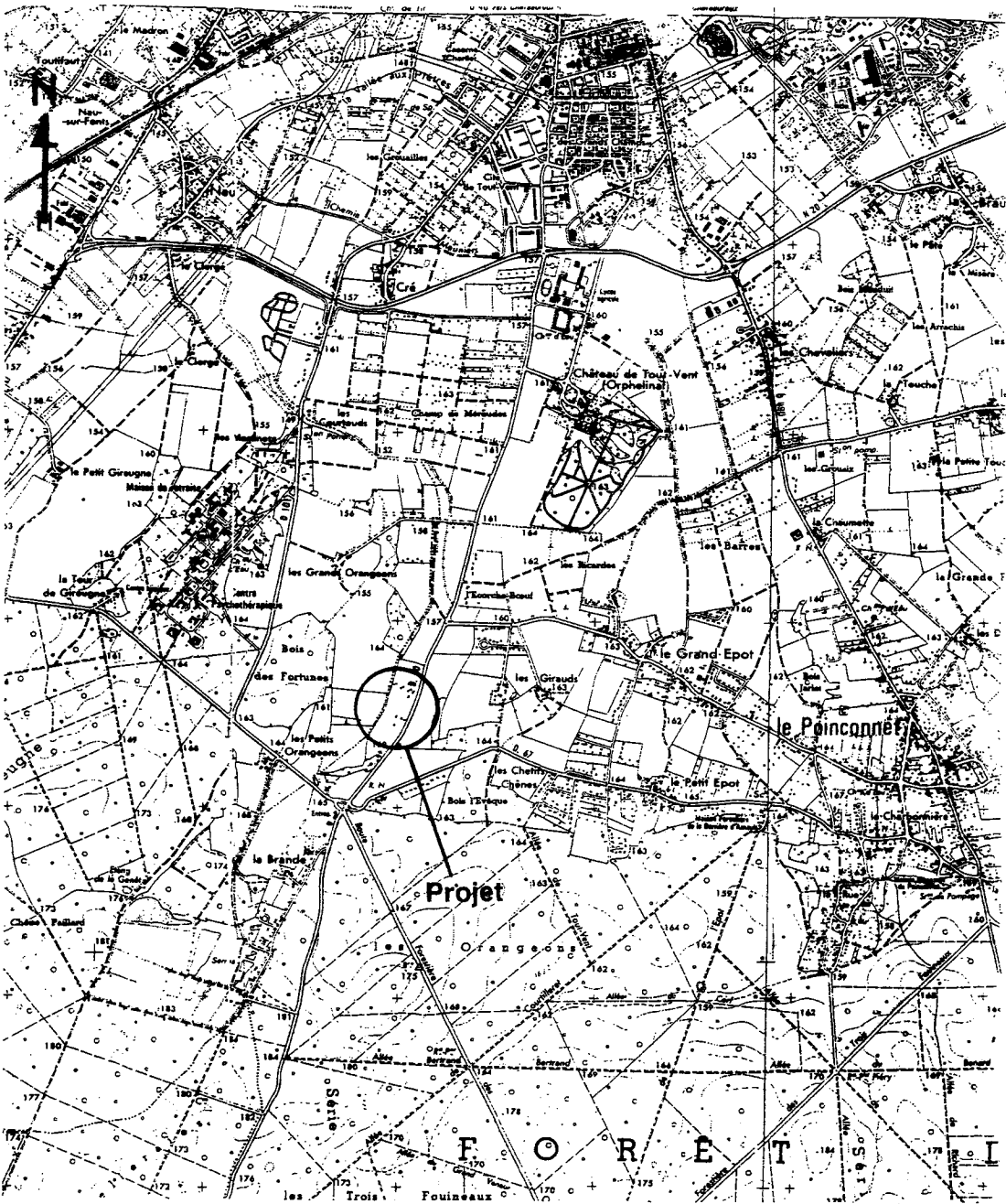
COMPRENANT 14 FEUILLES.

❖ LA PAGE DE GARDE.....	Document 01/14
❖ LE PLAN DE SITUATION.....	Document 02/14
❖ LE PLAN DE MASSE.....	Document 03/14
❖ LE PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.....	Document 04/14
❖ LE PLAN PARTIEL DU REZ-DE-CHAUSSÉE (DÉTAIL J).....	Document 05/14
❖ LA COUPE A-A.....	Document 06/14
❖ LA COUPE B-B.....	Document 07/14
❖ LA FAÇADE EST.....	Document 08/14
❖ LA FAÇADE SUD-OUEST.....	Document 09/14
❖ LA FAÇADE SUD-EST.....	Document 10/14
❖ LA FAÇADE NORD.....	Document 11/14
❖ CCTP LOT 5 CARRELAGE – FAÏENCE.....	Document 12/14
❖ Suite du CCTP LOT 5 CARRELAGE – FAÏENCE.....	Document 13/14
❖ CHANTIER PROPRE (LE TRI DES DÉCHETS).....	Document 14/14

CE DOSSIER SERA RÉCUPÉRÉ EN FIN D'ÉPREUVE EP1-A

N° D'INSCRIPTION : .....

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	1/14



**PLAN DE SITUATION** ech. : 1/25000

**PROJET**

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON**  
**rue J. Jaures**  
**36000 CHATEAUROUX**

**M. et Mme DUPONT**  
**56, av. Clémenceau**  
**36000 CHATEAUROUX**

**Echelles diverses**  
**janvier 99**

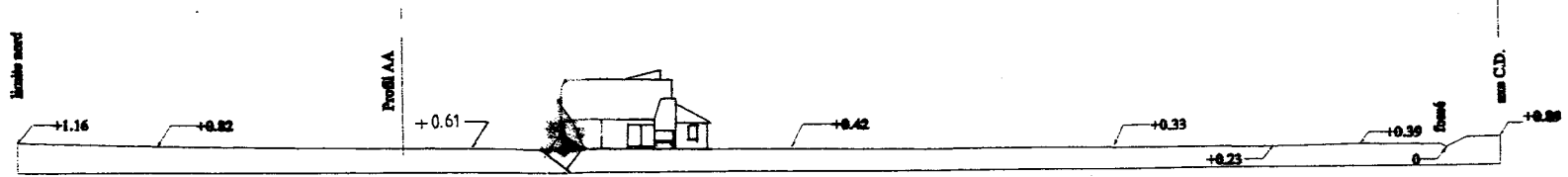
**PLAN DE SITUATION**

**Index**

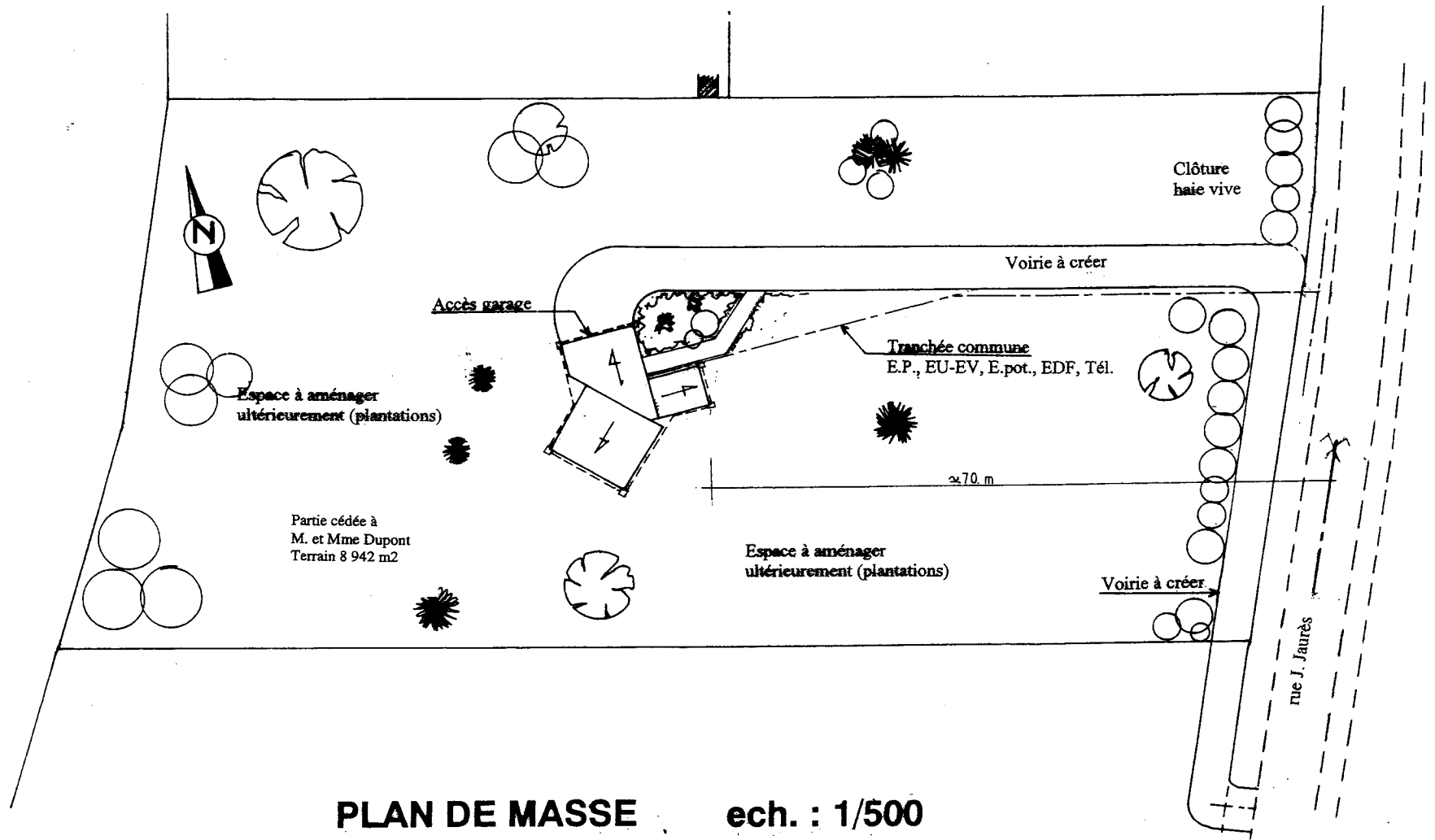
DATY	MODIFICATION	INDICE

**Annick BELSÈUR - Architecte D.P.L.G.**  
**60, rue de l'Indre - 36000 CHATEAUROUX**  
**Tél. 02 54 22 66 38 - Fax. 02 54 07 09 15**

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	2/14

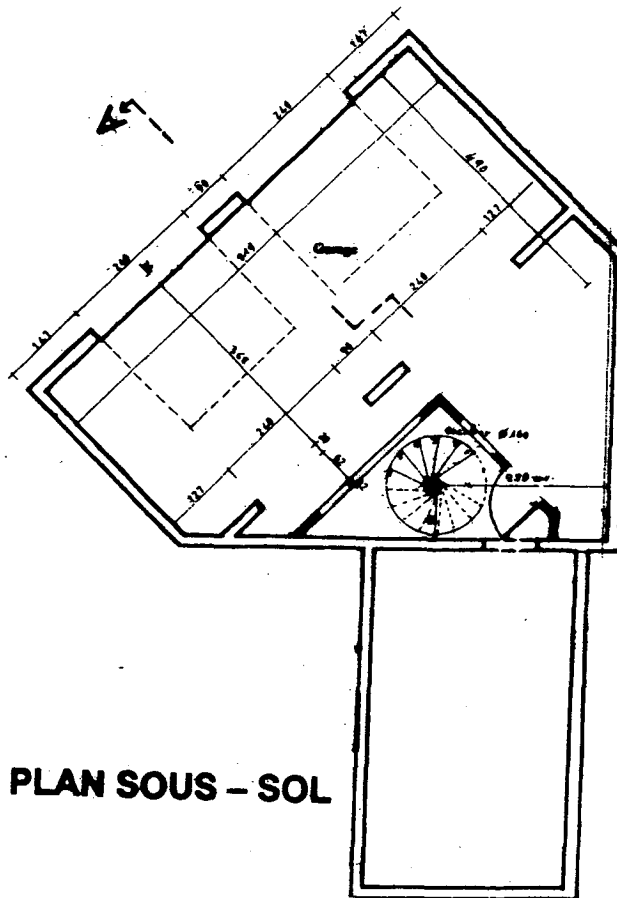


# Profil en long BB

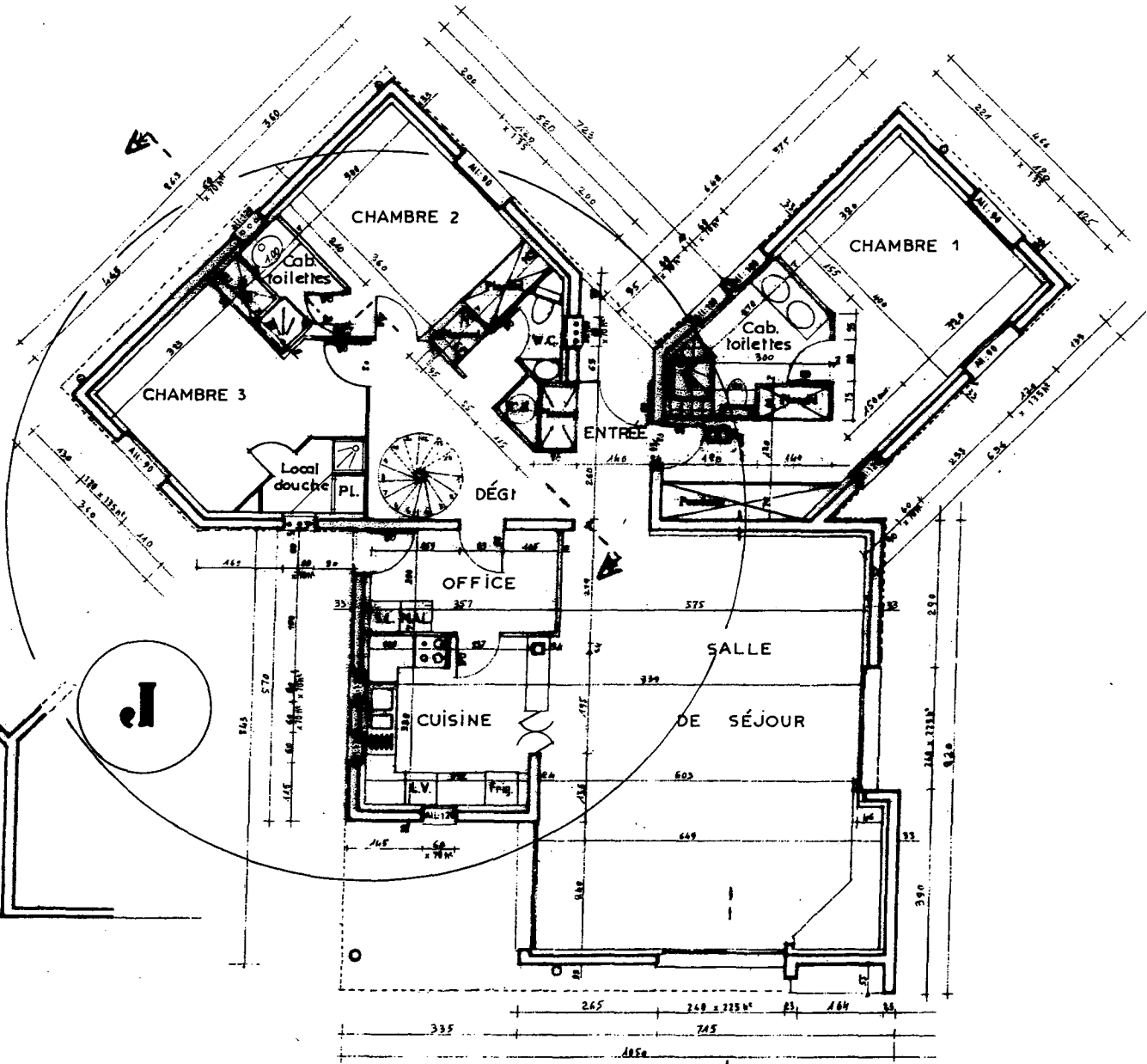


**PLAN DE MASSE**      **ech. : 1/500**

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	3/14

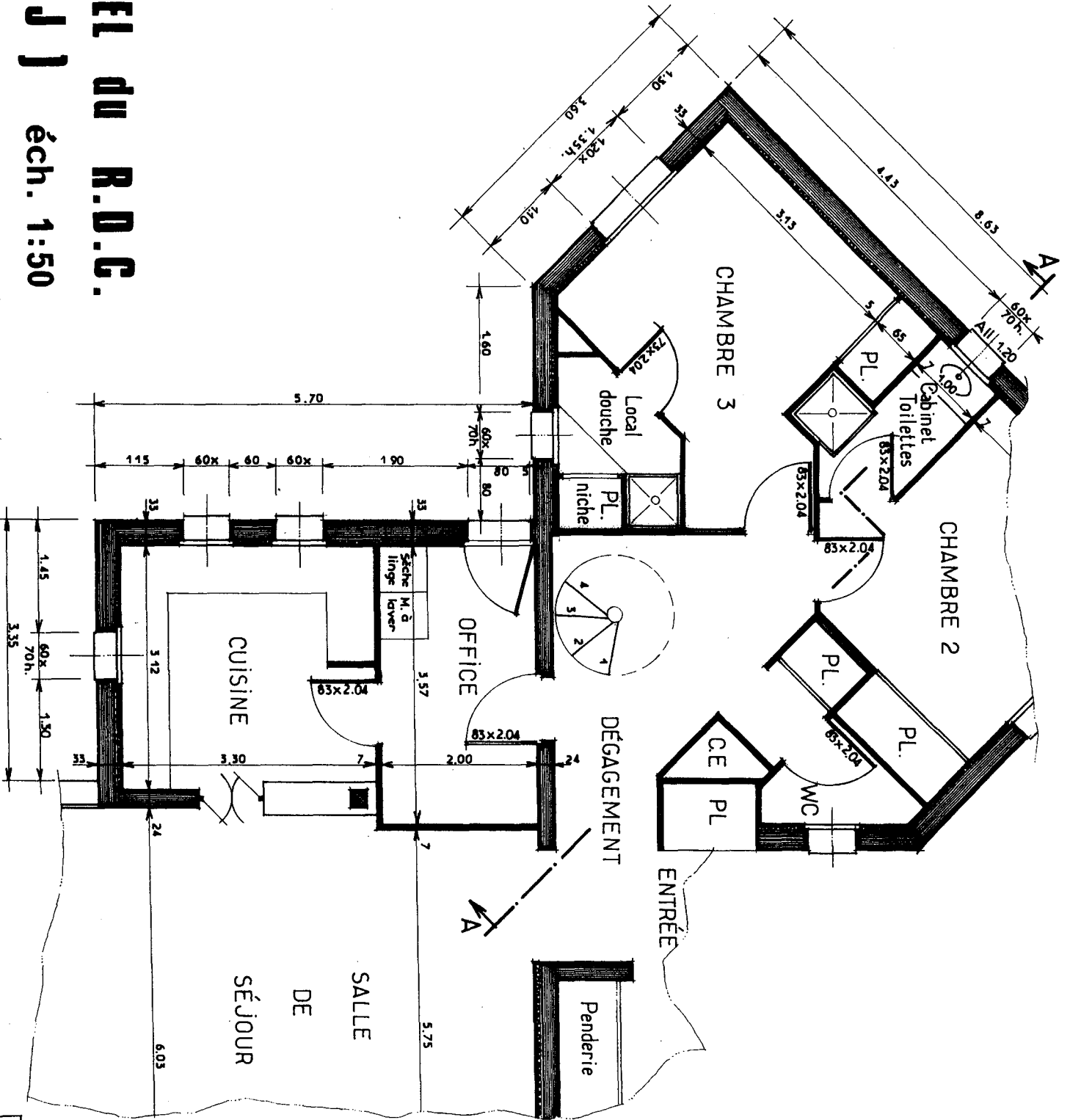
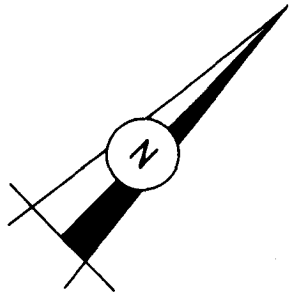


PLAN SOUS - SOL



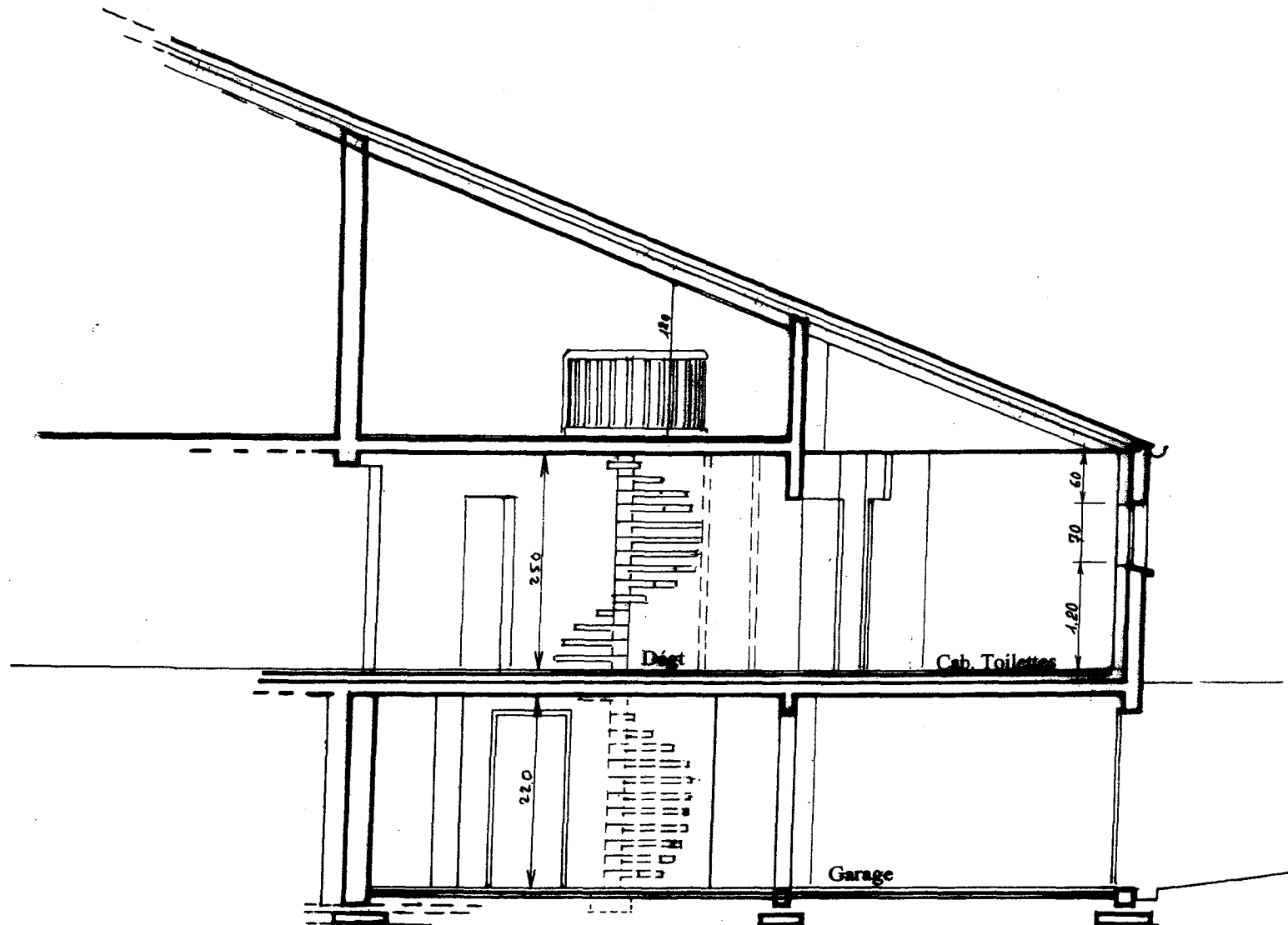
PLAN R.D.C.

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
Carrelage - Mosaïque	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	4/14



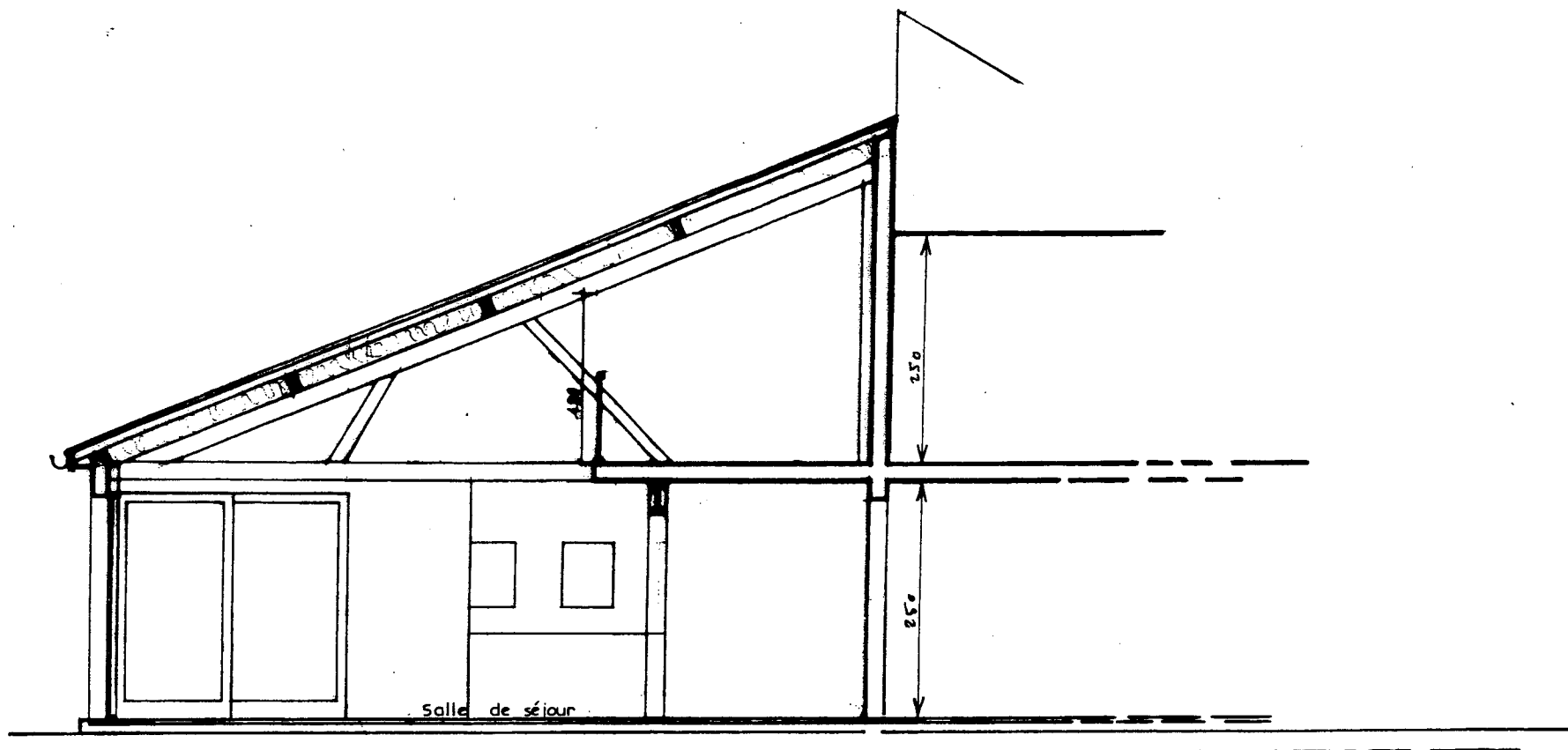
**PLAN PARTIEL du R.D.G.**  
**[ Détail J ] éch. 1:50**

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	CAP	Réalisation et technologie	Durée	
	Epreuve	Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme	Session d'examen 2001	Feuille n°	5/14



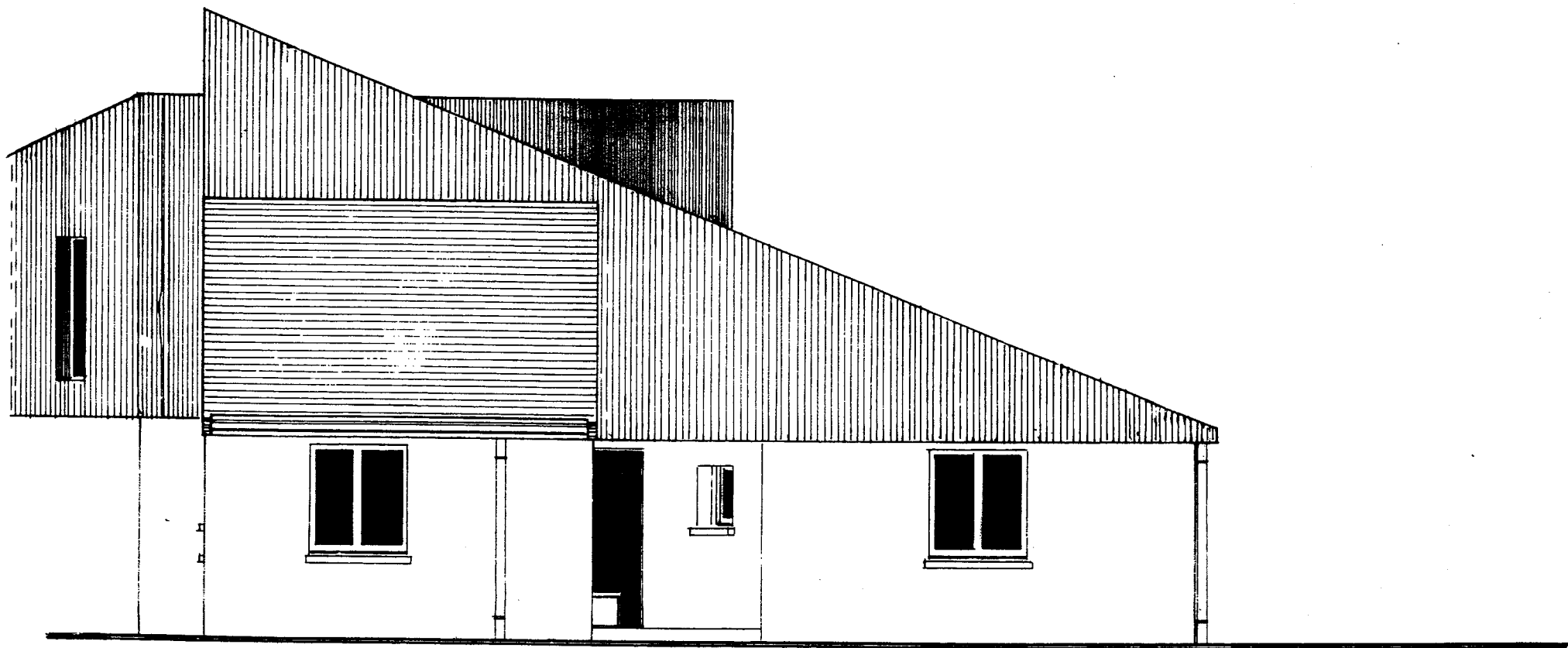
# COUPE A-A

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
	<i>Épreuve</i>		Dossier technique	<i>Coefficient</i>	
Carrelage - Mosaïque	<i>Forme</i>		Session d'examen 2001	<i>Feuille n°</i>	6/14



## COUPE B-B

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	7/14



# FACADE EST

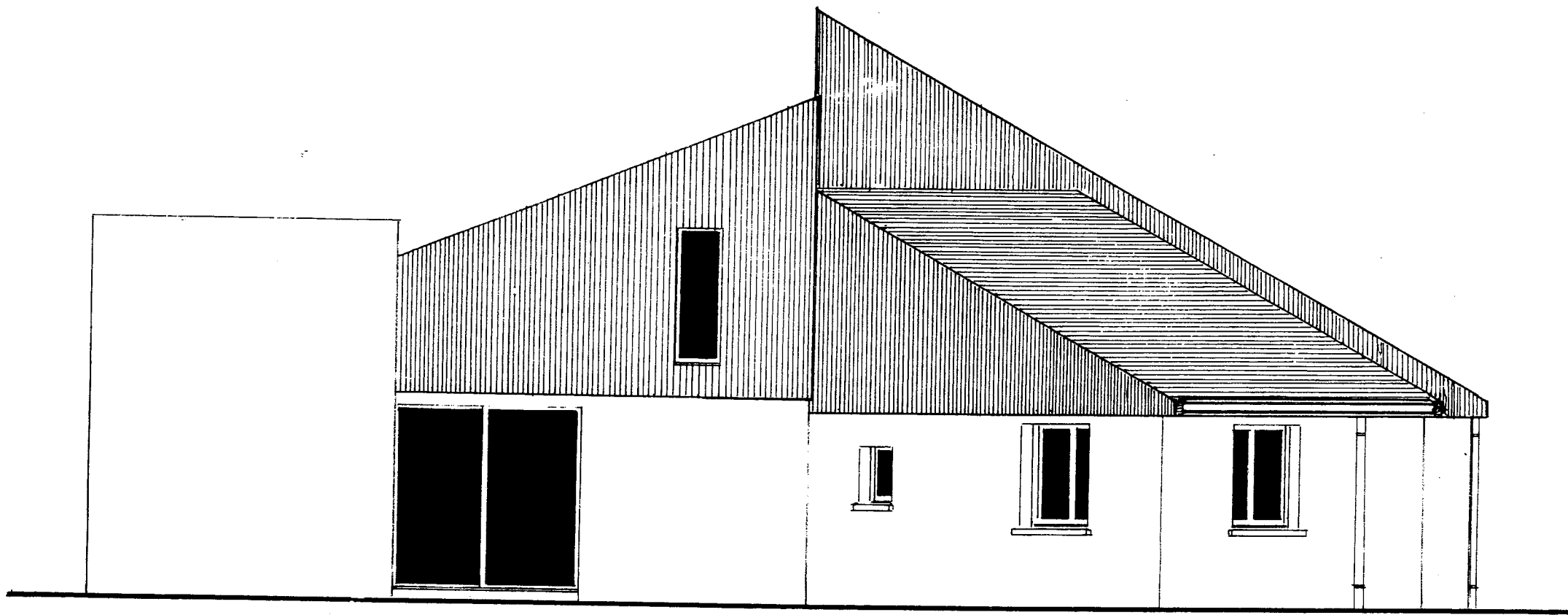
ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	<i>Épreuve</i>		Dossier technique	<i>Coefficient</i>	
Carrelage - Mosaïque	<i>Forme</i>		Session d'examen 2001	<i>Feuille n°</i>	8/14





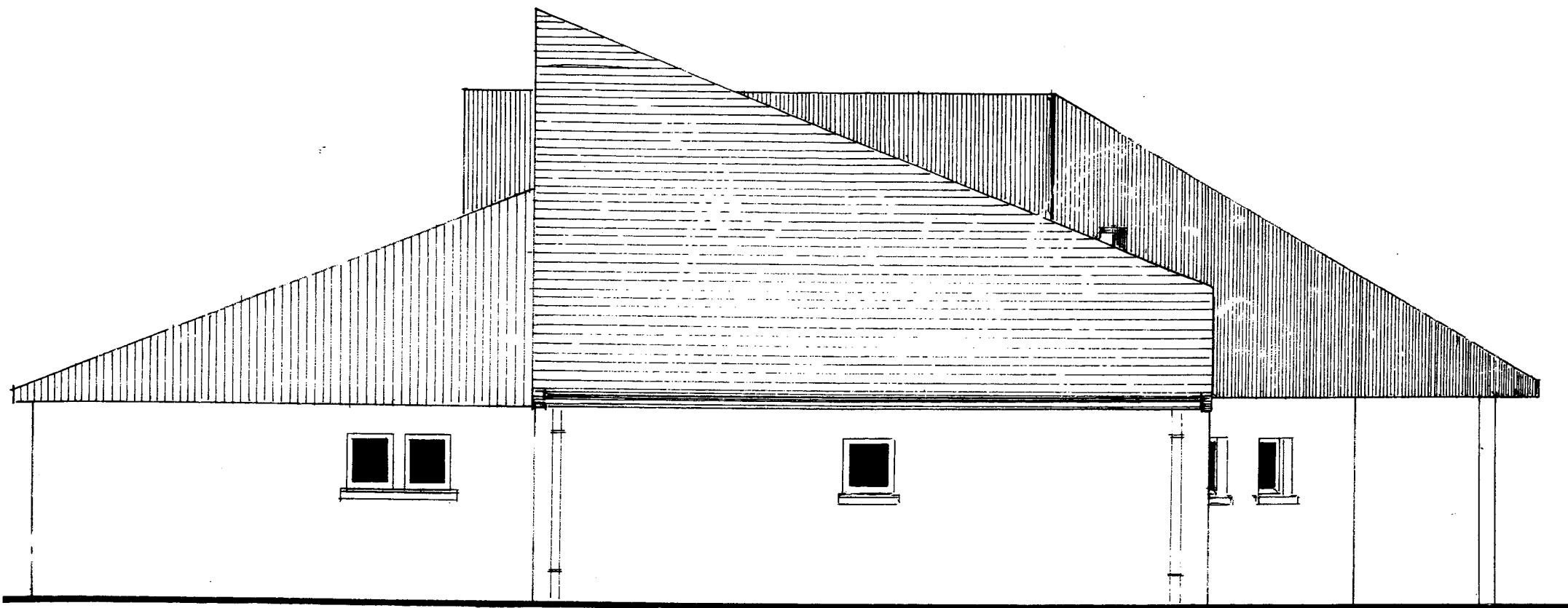
## FACADE SUD-OUEST

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	9/14



## FACADE SUD-EST

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	10/14



# FACADE NORD

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	11/14

<b>PROJET</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE MAISON</b> <b>rue J. Jaures</b> <b>36000 CHATEAUROUX</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>M. et Mme DUPONT</b> <b>56, av. Clémenceau</b> <b>36000 CHATEAUROUX</b>		
<b>février 99</b>	<b>C.C.T.P.</b> <b>Cahier des Clauses Techniques</b> <b>Particulières</b>		
<b>Visas</b>	<b>Lot n° 5 : Carrelage - Faïence</b>		
	<b>DATE</b>	<b>MODIFICATION</b>	<b>INDICE</b>
<b>D.C.E..</b>	<b>Annick BELSËUR - Architecte D.P.L.G.</b> <b>60, rue de l'Indre - 36000 CHATEAUROUX</b> <b>Tél. 02 54 22 66 38 - Fax. 02 54 07 09 15</b>		

### 5.000 – LOT N° 5 – CARRELAGE – FAÏENCE

#### 5.001 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot concernent, et sans que la liste qui suit soit limitative :

- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases des sols finis.
- La pose des carrelages horizontaux.
- La pose des plinthes.
- La pose des revêtements muraux en faïence et leurs accessoires.
- Le scellement des accessoires de sols, etc.

#### 5.010 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

##### 5.011 – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les travaux du présent lot seront réalisés, suivant les normes, DTU, règles de l'art, et règlements en vigueur, lors de la réalisation des travaux tant ce qui concerne la qualité des matériaux, qu'à leur mise en œuvre.

##### 5.012 – PLANS D'EXÉCUTION

L'entrepreneur du présent lot devra éventuellement les études du plan d'appareillage et de calepinage.

##### 5.013 – RÉSERVATIONS

L'entrepreneur du présent lot devra, avant tout commencement d'exécution, s'assurer auprès des entreprises intéressées (plomberie, chauffage, électricité, etc.) que toutes les canalisations et fourreaux passant dans l'épaisseur des sols sont bien posés et protégés. L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les raccords de carrelages au pourtour des canalisations et fourreaux, qui seront exécutés avec le plus grand soin et épouser sans ébréchures les contours des tuyauteries.

##### 5.014 – SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner l'état et les niveaux des supports et signaler avant toute exécution, les défauts et imperfections susceptibles de nuire à la bonne qualité de ses ouvrages.

Toute mise en œuvre de revêtements sur les supports vaudra réception de ceux-ci.

L'entrepreneur du présent lot devra également et avant exécution des ouvrages, le nettoyage et dépoussiérage des supports.

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		CAP	Réalisation et technologie	<i>Durée</i>	
	<i>Épreuve</i>		Dossier technique	<i>Coefficient</i>	
Carrelage - Mosaïque	<i>Forme</i>		Session d'examen 2001	<i>Feuille n°</i>	12/14

## 5.015 – NETTOYAGE CHANTIER ET PROTECTION DES OUVRAGES

Suivant l'article 0.113

Le nettoyage et l'enlèvement des gravats sont à la charge de chaque entreprise, y compris le lot n° 5, pour ses propres travaux.

Pendant la durée des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les dispositifs d'interdiction d'accès des locaux en cours d'exécution.

## 5.016 – CHOIX ET CLASSEMENTS

Les choix, classements et dimensionnements indiqués dans le présent devis par l'architecte, ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.

## 5.017 – CONDITIONS D'ENTRETIEN

L'entrepreneur devra remettre au maître d'ouvrage une notice d'entretien des revêtements mis en œuvre, précisant les ingrédients à employer et le mode d'application, ainsi que, le cas échéant, les ingrédients dont l'emploi est formellement proscrit.

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### 5.100 CARRELAGE

#### 5.101 – FORMES POUR CARRELAGES

Dans l'ensemble des locaux au rez-de-chaussée, il sera exécuté sur les supports bruts, une forme de pose, au mortier de ciment CPJ CEM II/A 32,5 R dosé à 250 kg/m<sup>3</sup>.

Ces formes auront une épaisseur de 0,05 m y compris le carrelage.

Au droit des supports continus en béton, susceptibles de fluage ou de variations dimensionnelles, les formes seront désolidarisées des supports, par l'interposition d'un lit de sable stabilisé par une très faible proportion de ciment, d'un film plastique ou d'un feutre bitumé.

L'enrobage de canalisations, fourreaux ou tuyauteries dans le mortier de pose sous les carrelages sera interdit.

#### 5.102 – CHAPES

Chape ciment réalisée sur l'ensemble des locaux non carrelés, surface tirée à la règle, parfaitement dressée, finition finement talochée pour recevoir les revêtements de sols souples collés.

LOCALISATION : Ensemble des chambres au rez-de-chaussée.

#### 5.103 – CARRELAGES

Fourniture et pose de carrelage grés émaillé 30 x 30 réf. « TOPAZE » - 20 x 20 réf. « ESPACE » - 10 x 20 réf. « NOVA ARCHITECTURA » de chez CINCA, y compris toutes sujétions de joints entre carreaux, joints périphériques, joints de dilatation et de fractionnement.

LOCALISATION : Ensemble du rez-de-chaussée sauf chambres, office et cuisine.

Fourniture et pose de carrelage grés cérame fin vitrifié 30 x 30 « CINCA », y compris toutes sujétions de joints entre carreaux, joints périphériques, joints de dilatation et de fractionnement.

LOCALISATION : Office au rez-de-chaussée et cuisine.

#### 5.104 – PLINTHES

Les plinthes droites en éléments minces sont soumises aux mêmes conditions générales de pose que les carreaux.

Dans le cas de désolidarisation entre le carrelage au sol et le gros-œuvre, les joints périphériques seront respectés et les plinthes seront scellées uniquement sur les supports verticaux.

LOCALISATION : Fourniture et pose des plinthes. Carrelage de même aspect au pourtour de tous les locaux carrelés.

(Séparer dans l'offre la pose de la fourniture pour permettre de modifier le choix librement.)

### 5.200 FAÏENCE

#### 5.201 – FAÏENCE

Les carreaux de faïence murale seront posés au moyen de mortier-colle et ciment-colle spéciaux et agréés par le CSTB et susceptibles de résister aux risques d'humidité, y compris les préencollages des supports type plaques de plâtre. Les joints des carreaux de faïence seront remplis de ciment-colle ou mortier-colle agréés par le CSTB. Les carreaux positionnés à la périphérie des surfaces en faïence ou au droit des angles saillants seront prévus avec bords arrondis.

Fourniture et pose de carreaux de faïence blanche brillante de DESVRES format 15 x 15, y compris bords arrondis.

Prévoir une frise au droit du dernier rang ou un rang de couleur.

LOCALISATION : Vasques : 60 cm au-dessus des appareils et 15 cm en dessous suivant plan joint.  
Douches : 2,00 m hauteur sur le pourtour de la douche suivant plan joint.  
Cuisine : 0,70 hauteur derrière les éléments suivant plan joint.  
(Séparer dans l'offre la pose de la fourniture pour permettre de modifier le choix librement.)

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	13/14

# CHANTIER PROPRE

## Objectifs - Définition - Méthodologie - Les acteurs.

### Définition d'un chantier propre

Tout chantier doit respecter la réglementation environnementale :

- ✓ **Gestion des déchets** : interdiction des feux de chantier, interdiction de rejeter les effluents souillés (ciment, tri [séparation des inertes, des banals valorisables, des banals non valorisables et des toxiques], recherche de filières locales de valorisation matière ou énergétique.
- ✓ **Bruit, vibration** : utilisation de matériel homologué, respect des horaires, groupement des travaux bruyants si possible...
- ✓ **Paysage** : esthétique du chantier, utilisation de bâches, propreté du chantier...
- ✓ **Émissions dans l'air** : interdiction de brûler, réduction de la dispersion des poussières (humidification, aspiration-filtration pour le travail du bois...), interdiction d'utiliser des produits à base d'amiante...

La sensibilisation et l'information du secteur professionnel concerné font également partie des missions du chantier propre.

### Méthodologie à suivre

1. Préparation de l'opération (objectifs, réglementation, étapes, organisation du chantier...).
2. Mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier.
3. Suivi hebdomadaire (assistance et conseil aux entreprises).
4. Communication.
5. Synthèse de l'opération et conclusions.

### Les acteurs

- Le maître d'ouvrage.
- Le maître d'œuvre.
- L'architecte.
- Le coordinateur (éventuellement).
- Le gros-œuvre et les entreprises artisanales.
- Les collecteurs de déchets.
- Les pouvoirs publics.

LE CHANTIER GÉNÈRE UNE GRANDE VARIÉTÉ DE DÉCHETS, CLASSÉS EN TROIS CATÉGORIES.

**Déchets inertes** : Ce sont des produits solides de nature exclusivement minérale ne contenant pas de matières toxiques et n'étant pas souillés par ces substances. Ils sont recyclés sous la forme de granulats ou mis à la décharge en carrière, comme déblais ou gravats.

**Déchets banals non valorisables** : Ces déchets sont déposés en déchetterie, car difficilement recyclable. Contenant des matières toxiques ou étant souillés par celles-ci, ils sont incinérés dans des centres spécialisés ou enfouis en décharge de classe I, après traitement spécifique.

**Déchets toxiques** : Ceux-ci doivent, après traitement spécifique, être enfouis en décharge de classe I, ou incinérés dans des centres spécialisés.

LE TRI SUR LE CHANTIER.

### Les différents déchets :

- céramique,
- plaque de plâtre,
- mortier,
- produits à base de résines synthétiques,
- adjuvant, solvant,
- feutre bitumé,
- laine de verre,
- emballages souillés par des produits toxiques,
- carreaux de plâtre,
- carreaux de terre cuite.

ACADÉMIE		CAP	Réalisation et technologie	Durée	
D'ORLÉANS-TOURS	Épreuve		Dossier technique	Coefficient	
Carrelage - Mosaïque	Forme		Session d'examen 2001	Feuille n°	14/14